

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CITE : un coup bas pour la rénovation énergétique !

À la mi-2017, le gouvernement avait annoncé que la suppression totale de l'éligibilité au CITE des fenêtres et autres ouvrants, ainsi que des chaudières performantes au fioul, devait être comprise comme une mesure transitoire. Il annonçait dans le même temps la publication d'une étude sur l'efficacité comparée des différents gestes de rénovation énergétique et l'ouverture d'un débat avec les professionnels sur cette base, en vue de la définition de la prime qui devait remplacer le CITE en juin 2019.

L'étude n'a jamais été communiquée et aucun dialogue n'a été engagé malgré les propositions de la profession, en particulier l'étude du Pôle fenêtres de la FFB.

L'annonce par le nouveau ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy, du report de la transformation en prime et le maintien d'un « CITE dégradé » heurte la profession. En effet, reconduire le CITE en l'état revient à entériner l'exclusion sans débats des fenêtres et chaudières à fioul.

Cette approche marque un décalage profond entre l'affichage d'objectifs ambitieux en matière écologique et la division par deux des crédits accordés aux usagers pour leurs travaux de rénovation énergétique visant à poursuivre cet objectif.

Jacques Chanut, le président de la FFB déclare : « *Cette solution est inacceptable : sur un sujet aussi lourd, les seules préoccupations budgétaires l'emportent, sans débat. Une fois de plus, il y a un renoncement sur ce sujet. Nous ne pouvons laisser installer l'idée que le changement des fenêtres, tout particulièrement à simple vitrage, correspond à une coquetterie sans impact énergétique. La FFB demande le retour au CITE tel qu'il existait fin 2017 et la publication au plus vite du rapport CSTB/ADEME sur le sujet.* »